

Exemple de programme de formation -Uniquement réalisable en intra-structure-

Programme, méthodes et profils des stagiaires adaptables en fonction des besoins

Les mineures et mineurs isolés étrangers au Pénal

Le droit pénal des mineurs connaît en 2021 une réforme sans précédent depuis 1945 avec l'adoption du Code de la justice pénale des mineurs (CJPM). Certaines dispositions visent particulièrement les mineures et mineurs isolés étrangers déjà surpénalisés et surincarcérés. Cette formation vise à mesurer l'impact de ces modifications sur la situation des jeunes étrangers.

Durée : 7.00 heures (1.00 jour)

Profils des stagiaires

- Juristes et Avocat-es en droit pénal et/ou droit des mineures et mineurs isolés étrangers
- Professionnel-les du travail social tel-les qu'Éducateurs et Éducatrices spécialisé-e-s intervenant pour la PJJ

Prérequis

- Accompagner ou défendre des mineures et mineurs isolés étrangers dans leur parcours pénal

Type de formation :

- Formation uniquement intra-structure
- En présentiel, distanciel ou hybride en fonction des besoins de la structure et des possibilités du Gisti

Accessibilité de la formation

- La formation est réservée aux structures qui souhaitent la proposer à leurs équipes. Le contenu et les modalités de la formation (thèmes étudiés, nombre de jours de formation, rythme de la formation) sont alors définis en concertation avec la structure demandeuse en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.
- Pour toute demande de [formation intra-structure](#), prenez contact avec l'équipe formation du Gisti afin d'étudier ensemble sa faisabilité.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant-es seront capables de :

- Connaître les grandes règles procédurales du CJPM
- Mesurer l'impact de ces règles sur le public des jeunes étrangers
- Conseiller et orienter au mieux ce public

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'une avocate en droit pénal et droit des étrangers ainsi que d'un juriste formateur à l'École Nationale de la PJJ. Tous deux interviennent dans la thématique dont il et elle ont la maîtrise et s'attachent à concevoir et animer ce programme au plus près de la pratique du droit des mineures et mineurs isolés étrangers et de ses évolutions.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation sont également fournies.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

Contenu de la formation

- Introduction : Quelques chiffres et la note PJJ du 5 septembre 2018
- Les mineurs et mineurs isolés étrangers en garde à vue ou en retenue judiciaire
- Le rôle de l'adulte approprié à défaut de représentant légal
- Des alternatives aux poursuites limitées faute de parents
- Le choix de la procédure par le parquet
 - Le refus de donner ses empreintes et le recours à l'audience unique
 - Le prélèvement contraint (loi 2021)
- Les mesures de sûreté. Assignation à résidence et surveillance électronique (ARSE), Contrôle judiciaire (CJ), détention : le choix de la détention par défaut ?
- La décision pénale
 - Les mesures éducatives ?
 - Un choix de peines limitées
 - Les conséquences d'une succession de peines d'emprisonnement (avec ou sans sursis)
- Le suivi éducatif des mineurs et mineurs isolés étrangers. Spécificités, difficultés et particularités
- Les mineurs et mineurs isolés étrangers incarcéré
 - En détention provisoire
 - En exécution de peines (révocation des sursis antérieurs, aménagement de peines)
 - La sortie d'incarcération
- Droit au séjour et ordre public

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant·es. Date de la dernière mise à jour du document : 31/08/2022